

# Charte éthique et déontologique des Facultés de médecine et d'odontologie

Les facultés fondent l'ensemble de leurs activités sur les valeurs universelles qui inspirent le respect des Droits de l'Homme, la dignité de la personne humaine, et la solidarité. Elles partagent les valeurs de l'Université : exigence, indépendance, humanisme, promotion de la pensée critique, ouverture sur la société.

La protection de l'intérêt des patients et de la collectivité doit prévaloir sur toute autre considération.



Les étudiants sont sensibilisés à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique



Les règles déontologiques et d'intégrité préconisées par l'ensemble des ordres des professions sont respectées



L'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations de toute nature, et l'accessibilité du handicap sont promues



Les liens d'intérêts sont communiqués en préambule aux enseignements (écrits, oraux, en ligne)



Les cadeaux financés par l'industrie ne sont pas autorisés car ils sont susceptibles d'influencer les décisions des prescripteurs, et d'affecter les patients



Les financements reçus de la part des industries et des autres organismes privés sont publiés sur les sites internet publics



Les produits de santé sont cités en dénomination commune internationale sans relayer de discours marketing, quel que soit le support (écrit, oral, en ligne)



Une commission de déontologie examine les sujets relatifs à l'éthique et l'intégrité scientifique



La recherche responsable suppose (sans se limiter) :

- Un dépôt du protocole de recherche
- Une analyse statistique indépendante
- Le respect des lignes directrices EQUATOR
- L'accès aux données sources pour les vérifier et répliquer
- La communication des résultats positifs et négatifs
- Le respect des règles de signature des articles

